

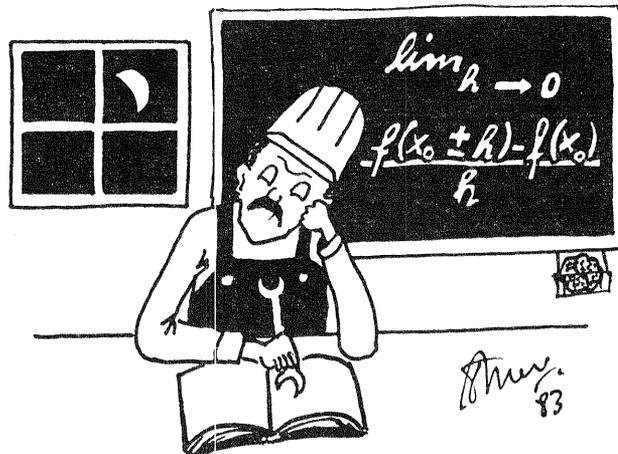
Les C.O.I.P. une deuxième chance ?

A partir de septembre 83, seul un élève ayant réussi une classe de 9e ST fil.III a le droit de négocier un contrat d'apprentissage. Par cette mesure on essaie de revaloriser les métiers dits "manuels" en améliorant avant tout la qualification théorique des apprentis. Selon les statistiques du M.E.N. environ 500 contrats d'apprentissage sont résiliés chaque année. Cela tient au fait que les élèves-apprentis ne disposent pas du niveau de connaissances requis.

Ainsi les élèves sortant des classes complémentaires n'ont actuellement plus la possibilité de commencer un apprentissage et ne peuvent être embauchés dans la vie professionnelle qu'en qualité de manoeuvre, a priori non qualifié.

Par contre jusqu'à ce moment fatidique tout élève ayant suffi à son obligation scolaire avait la possibilité d'entamer un apprentissage quelconque. On ne faisait aucune distinction entre les différents métiers (actuellement repartis en filières I, II, III). Un élève issu d'une classe de 8 e complémentaire ou de fins d'études p. ex., ayant trouvé un patron dans sa branche, pouvait sans conditions préalables suivre une fois par semaine des cours théoriques aux Lycées techniques appropriés. Malheureusement les places vacantes pour l'apprentissage et les emplois pour les manoeuvres non qualifiés diminuaient beaucoup les dernières années. L'"essor" de la crise économique mondiale ainsi que la technologisation de notre époque touchaient, plus encore qu'une autre catégorie, les jeunes sortis de l'école en tant que non-qualifiés.

Désireux de maintenir le plein emploi et de stimuler la croissance économique le M.E.N. a organisé à partir de 1977, dans ce contexte, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles à l'intention des jeunes sans emploi, ayant terminé leur obligation scolaire. Ces cours visent à faciliter la transition de l'école à la vie active par des mesures pédagogiques appropriées. Leur contenu est polyvalent et orienté vers plusieurs familles professionnelles (secteur bâtiment: bâtiment, bois, peinture; secteur métal: soudure, installation sanitaire, mécanique; secteur alimentation: hôtellerie, alimentation ...). Ils comprennent une partie pratique (travail en ateliers sous la direction d'instructeurs, stages en entreprises) ainsi qu'une partie théorique (enseignement général). La méthode d'enseignement choisie est orientée le plus possible vers la pratique. En fin d'année scolaire l'équipe socio-éducative en collaboration avec l'Administration de l'Emploi et les parents des jeunes essaie de procurer un emploi à l'adolescent. Un suivi pédagogique du jeune sera constitué pendant les deux années suivantes (information, consultation en cas de difficultés professionnelles ou psycho-



logiques). Le placement constitue un volet important dans le fonctionnement des C.O.I.P. Même si le pourcentage de placement diminue chaque année, les résultats restent encourageants et soulignent a fortiori la nécessité de tels cours.

Il paraît intéressant d'insister dans cette perspective sur le nombre de jeunes inscrits aux C.O.I.P. entre 1978 et 1981 et ayant réussi un apprentissage et ce ceux se trouvant encore en voie de formation. Pourquoi ces chiffres-là? (1) D'une part ils prouvent l'utilité d'une deuxième voie ("zweiter Bildungsweg") par l'intermédiaire des C.O.I.P. et d'autre part ils mettent en évidence dans une certaine mesure les conséquences de la nouvelle réglementation d'apprentissage pour les stagiaires des C.O.I.P.

1978/79: Nombre d'inscriptions aux C.O.I.P. :	108
1979/80:	: 161
1980/81:	: 212
1981/82:	: 249

inscrits: 730

Parmi les 269 stagiaires inscrits en 1978/79 et 1979/80, 30 stagiaires (22: CATP; 8: CCM) (2) ont actuellement terminé avec succès leur apprentissage (11,2 %). 43 élèves (18 %) sont encore en voie de formation et se trouvent pratiquement à la fin de leur apprentissage. On peut conclure qu'environ 25 à 30 % des stagiaires des sessions 78/79 et 79/80 ont terminé le C.A.T.P. et le C.C.M. ou sont en train de le terminer.

Les conclusions à tirer des sessions 80/81 et 81/82 sont moins pertinentes puisque d'un côté aucun stagiaire n'a achevé son apprentissage (les C.A.T.P./C.C.M. se prolongent normalement jusqu'à 3 ou 4 années) et que d'un autre côté un certain nombre de jeunes abandonnent leurs études au bout de la première année d'apprentissage.

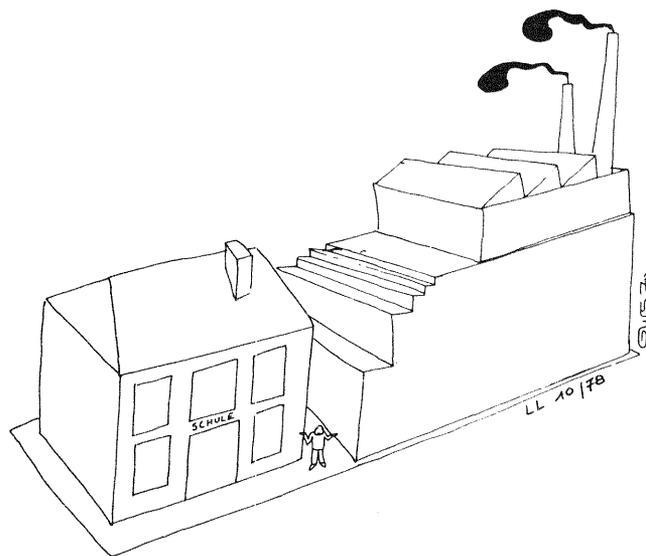
	CATP (en formation)	CCM (en form.)
1980/81:	63	18
1981/82:	98	3
	<hr/> 161 stagiaires	<hr/> 21 stagiaires

Même si ces résultats ne sont pas nécessairement représentatifs, il faut tout de même se pencher sur le nombre de jeunes qui par l'intermédiaire des C.O.I.P. ont eu la possibilité d'entamer un apprentissage.

Parmi les 461 stagiaires de la session 1980/81 et de la session 1981/82 40 % sont en voie de formation (en 1982/83).

En résumé, on peut dire qu'un nombre assez grand d'élèves des C.O.I.P. ont profité de leur "deuxième" chance et ont ainsi souligné l'importance d'une formation professionnelle continue appropriée qui ne sera dorénavant plus assurée par la nouvelle loi portant sur la réorganisation des conditions d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement secondaire technique.

A la fin de ces propos une réflexion d'ordre psycho-pédagogique doit retenir notre attention. Les classes de 7e, 8e, 9e complémentaires, les classes de fin d'études, les C.O.I.P. regroupent tous les élèves ayant échoué pour diverses raisons (problèmes caractériels, enfants d'immigrés, manque d'aptitudes intellectuelles, milieu social défavorisé ...). Ces enfants, soumis à une obligation scolaire jusqu'à 15 ans brûlent d'entrer aussi vite que possible dans la vie professionnelle, de gagner de l'argent, d'entamer un apprentissage. On ne peut donc s'étonner de constater que la plupart d'entre eux se trouvent dans une situation de parfaite immotivation face aux problèmes scolaires. La pédagogie et l'instruction (certainement trop théoriques, trop abstraites) auxquelles ils sont confrontés sont souvent en flagrante contradiction avec leurs intérêts. La nouvelle réglementation concernant l'apprentissage a supprimé la seule et ultime motivation qui leur restait (promotion sociale, posséder un métier qualifié). Le concept de motivation est étroitement lié à celui de l'intérêt. "Toute conduite motivée est une conduite animée et vivifiée par la présence sous-jacente d'un intérêt, et une conduite qui manque de motivation ne peut être qu'une conduite qui ne porte et ne soutient aucun intérêt" (3). Au cours des dernières années



l'enseignement des plus défavorisés se trouvait déjà menacé pour différentes raisons. Une réglementation refusant aux non-détenteurs du diplôme de 9e ST fil. III de suivre un apprentissage n'est certainement pas faite pour améliorer cette situation, d'autant plus que cette immotivation des élèves risquera de se transférer à moyen terme à leurs éducateurs et enseignants.

Carlo Welfring

- (1) in: "Von der Schule ins Berufsleben" '83 Charlotte et Raymond Bernardini
- (2) La provenance scolaire antérieure des 22 détenteurs du CATP et des 8 détenteurs du C.C.M. se répartit de la façon suivante:

C.A.T.P.:	fin d'études/ clas. spéciales	6
	6e primaire	1
	7e complémentaire	1
	8e complémentaire	6
	autres	8
C.C.M. :	fin d'études/ clas. spéciales	5
	7e complémentaire	2
	8e complémentaire	1
	autres	0
- (3) R. Zazzo in: Traité de psychologie de l'enfant.